



DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR HABITATION NEUVE OU A REHABILITER

Service Public d'assainissement Non Collectif

VILLEDIEU INTERCOM

11 rue Pierre Paris

50800 Villedieu les Poêles

Tél : 02.33.90.17.90

Email : spanc@villedieuintercom.fr

Joindre à chaque demande :

- Un plan de situation de la parcelle
- Une étude de détermination et dimensionnement de la filière projetée
- Un plan de masse à l'échelle sur lequel figureront l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement
- L'étude sol
- L'autorisation de déversement (si nécessaire)

DEMANDEUR

Date de la demande : / /

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Date de naissance :

Ville de naissance :

N° de Siret si entreprise ou SCI / Mandataire :

Téléphone :

E-mail :

Adresse projet :

Code postal projet :

Commune projet :

Section et numéro du cadastre du projet :

Coordonnées du bureau d'étude ayant réalisé l'étude de sol et l'étude de définition de la filière

Nom :

Adresse

Code postal :

Commune :

HABITATION

NATURE DU PROJET

- ☐ CONSTRUCTION NEUVE ☐ EXTENSION
☐ REHABILITATION DE L'EXISTANT

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres :

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres prévus par la suite (comble aménageable, agrandissement)

Résidence : ☐ principale ☐ secondaire ☐ usage professionnel (nature)

ETUDES REALISÉES SUR LE TERRAIN

Etude de définition de la filière d'assainissement non collectif

- Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée ?

☐ OUI ☐ NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

TERRAIN

Terrain

- Surface totale de la parcellem²
- Surface disponible pour l'assainissement m²
- Nature du sol
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
☐ faible <5%, ☐ moyenne entre 5 et 10%, ☐ forte >10%
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
☐ OUI ☐ NON
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
☐ OUI ☐ NON
Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ OUI ☐ NON
si oui, distance par rapport au dispositif de traitementm
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen? ☐ OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas
Est-il destiné à la consommation humaine ?
☐ OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas
si oui, distance par rapport au dispositif de traitementm
- Présence d'une nappe d'eau souterraine ?
☐ OUI ☐ NON
- Terrain en zone inondable ?
☐ OUI ☐ NON
- Terrain dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ?
☐ OUI ☐ NON

DEFINITION DE LA FILIERE ENVISAGEE

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- **Type de prétraitement :**
 - ☐ Fosse toutes eaux de.....m3
 - ☐ Autre dispositif (installation d'épuration biologique à boues activées ou cultures fixées).....m3
 - ☐ Fosse septique de....m3
- **Appareils annexes supplémentaires (éventuellement) :**
 - ☐ Préfiltre extérieur à la fosse de litres
 - ☐ Bac dégraisseur de litres
 - ☐ Autres.....
- **Dispositif de relèvement (éventuellement) :**
 - Volume du poste..... litres
 - Type de pompe.....
 - Débit de la pompe..... m3/h

Situation du dispositif de relèvement :

 - ☐ Avant prétraitement
 - ☐ Avant traitement
 - ☐ Après traitement
- **Une ventilation (diamètre minimal 100 mm) en amont du prétraitement est-elle prévue ?**
 - ☐ OUI ☐ NON
- **Une ventilation (diamètre minimal 100 mm) en aval du prétraitement est-elle prévue ?**
 - ☐ OUI ☐ NON

RAPPEL : les ventilations doivent être situées au faitage de la toiture.

- **Un extracteur d'air est-il prévu :**
 - ☐ OUI ☐ NON
 - Si oui, préciser sa nature : ☐ Statique ☐ Eolien
- **Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?** (en zone inondable ou nappe d'eau affleurante)
 - ☐ OUI ☐ NON
- **Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?** (si passage de véhicule)
 - ☐ OUI ☐ NON

Le dispositif de traitement des eaux usées

- **Terrain « perméable » :**

- ☐ tranchées d'épandage à faible profondeur :
 - Nombre de tranchées m
 - Longueur de tranchée m
 - Profondeur de tranchée m
- ☐ lit d'épandage :
 - Surface m2
 - Longueur du lit m
 - Largeur du lit m
- ☐ filtre à sable vertical non drainé
 - Surface m2
 - Longueur du lit m
 - Largeur du lit m
 - Epaisseur de sable m

- **Terrain « imperméable » :**

- ☐ filtre à sable vertical drainé
 - Surface m2
 - Longueur du lit m
 - Largeur du lit m
 - Epaisseur de sable m

- **Terrain en zone inondable ou nappe d'eau affleurante :**

- ☐ tertre d'infiltration
 - Surface au sol (base) m2
 - Surface au sommet (surface de sable) m
 - Longueur au sommet m
 - Largeur m
 - Epaisseur de sable m

- **Autres :**

- ☐ Système compact n° d'agrément :
 - Type :
 - Longueur m
 - Largeur m
- ☐ Autres système n° d'agrément :
 - Type :
 - Longueur m
 - Largeur m

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) :

- Rejet par puits d'infiltration :

RAPPEL : le rejet des eaux par puits d'infiltration est soumis à une étude hydrogéologique

possédez-vous une autorisation de rejet ?

☐ OUI ☐ NON si oui, la joindre à votre demande.

- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau,) :

vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?

☐ OUI ☐ NON si oui, la joindre à votre demande.

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts,

En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet,
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- A informer la société STGS (prestataire du SPANC) 5 jours avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC,
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- A s'acquitter des redevances prévues dans le règlement du service du SPANC, à savoir la redevance relative au contrôle de conception et la redevance relative au contrôle d'exécution des travaux (le montant de ces redevances est fixé par délibération prise par le conseil communautaire).

Montants des redevances :

Contrôle de la conception/implantation : 85,00 euros TTC

Contre étude après avis non conforme : 80,00 euros TTC

Date et signature du propriétaire :